



ville de vitry sur seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES

SERVICE DES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Année 2010

CONSEIL MUNICIPAL 7^{ème} séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION DL1071

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES RESEAUX DE TRANSPORT GRAND PARIS ET ARC EXPRESS

SEANCE DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le mercredi 15 décembre à 20 H 30, le conseil municipal de Vitry-sur-Seine, dûment convoqué le 25 novembre 2010 s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain AUDOUBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur AUDOUBERT, Maire ; Monsieur KENNEDY, Madame ETAVE (jusqu'à la question 8), Monsieur BOURJAC, Madame VEYRUNES-LEGRAIN, Monsieur LEPRETRE, Monsieur POTIER, Mesdames AGIER, GERMA, Monsieur MOINEAU, Monsieur CHICOT, Madame GUENINE, Monsieur TZINMANN, adjoints au Maire ; Madame DUBOUCHET, Messieurs BENYACAR, ABDOUN CHAREF, Mesdames RABARDEL, MONTOIR, SALLY-BOUNDE-CLEON, Messieurs COUTHURES, MOREAU, KONATE, Mesdames EBODE ONDOBO, TEYSSEYRON, Messieurs BEYSSI, RAMAEL, Mesdames BEDRINES, MARMIGNON, OGIER-BOSCHUNG, OUESLATI, Conseillers Municipaux

ONT DONNE PROCURATION : Madame ETAVE à Monsieur KENNEDY (à partir de la question 9), Madame VIGUIE à Madame MONTOIR, Madame LE CORRE à Monsieur LEPRETRE, Madame HAYAT-BELLESA à Madame EBODE ONDOBO, Madame TROUDI à Monsieur MOREAU, Madame LORAND à Monsieur MOINEAU, Madame SYLLA à Madame TEYSSEYRON, Monsieur CABANES à Madame DUBOUCHET, Monsieur BROSSARD à Monsieur CHICOT, Monsieur PORPIGLIA à Monsieur BOURJAC, Monsieur OMOURI à Madame SALLY-BOUNDE-CLEON, Monsieur ZEHAF à Madame VEYRUNES-LEGRAIN, Monsieur LADIRE à Monsieur RAMAEL, Monsieur BELL-LLOCH à Madame GERMA

ETAIENT ABSENTS : Mesdames VASSALLO, DESABRES DOS SANTOS, BOUTABAA, Messieurs BEN-MOHAMED, HAMANI, TMIMI

La séance est ouverte à 21 heures.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité, Monsieur KENNEDY pour remplir la fonction de secrétaire; Monsieur HELLIO, directeur général des services de la ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

- **Approuve la création d'un réseau de transport** en commun de type métro automatique en rocade en première couronne de Paris et en affirme l'urgence ;
- Constate qu'il y a lieu de trouver des **convergences entre les deux tracés** ;
- Après avoir rappelé que le tracé Orbival, étudié à l'initiative du Conseil Général en lien avec de nombreuses villes du Val de Marne dont la Ville de Vitry-sur-Seine, a fait l'objet d'un large consensus et a obtenu le soutien de près de 60.000 val-de-marnais et des acteurs économiques concernés, **constate avec satisfaction que le projet de la Société du Grand Paris a repris l'intégralité du tracé Orbival.**
- Souhaite que le tracé du Grand Paris fasse l'objet de **deux corrections** :
 - o la **station Villejuif Aragon** doit assurer l'interconnexion entre la ligne 7 du métro, le tramway T7 en cours de construction et une dizaine de lignes d'autobus. Elle ne peut être optionnelle comme proposé. Elle **est indispensable.**
 - o à l'est, le dispositif doit comporter en plus une rocade proche à partir de Champigny-sur-Marne et de Val de Fontenay pour rejoindre le système de transports du Nord de Paris. Cela est possible en utilisant des infrastructures ferroviaires existantes.
- souligne l'importance du **prolongement de la ligne 14** permettant de relier le CHU du Kremlin Bicêtre, Gustave Roussy Cancer Campus et allant d'une part vers Orly et sa future gare d'interconnexion des TGV et d'autre part vers le cœur de Paris et Roissy.
- met en avant que la **desserte du Plateau de Saclay**, si elle est intéressante, ne nécessite pas un métro en souterrain fort coûteux, plus adapté à la desserte de la zone dense. D'autres solutions de surface pourraient être étudiées à partir des gares RER existantes (tramway, tram-train...)
- ce réseau de transport en commun structurant est **un levier considérable pour le développement économique de la métropole, du Département et pour Vitry en particulier** car il permet des connexions vers les pôles d'emploi, de recherche et d'innovation franciliens. Le projet de métro automatique relie les principaux pôles d'emploi et centres administratifs (Paris, Ivry/Vitry/Choisy, plateformes aéroportuaires, MIN, Créteil...). Il offre aussi de meilleures connexions entre les centres d'innovation et de recherche (Vallée scientifique de la Bièvre, Ardoines, Plaine Centrale, Est Parisien, Paris...) et les pôles universitaires (Paris, Créteil, Cachan) et renforcera leur attractivité. Il connectera, à terme, 120 établissements liés à la santé et aux biotechnologies : Campus Cancer-IGR, hôpitaux Paul Brousse et Paul Guiraud, Sanofi-Aventis, CHU Henri Mondor,...

Par exemple, le futur métro mettra le pôle biotechnologique des Ardoines à 2 stations de Créteil et du CHU, à 2 stations du Cancer Campus-IGR ou bien encore à 10 mn des centres universitaires parisiens.

La desserte du territoire vitriote par ce métro aura un rôle de levier déterminant pour l'attractivité économique de la Ville, en particulier pour le secteur de projet d'intérêt national des Ardoines dont le développement s'appuie sur la constitution d'un pôle d'ampleur dédié aux technologies innovantes autour de la gare des Ardoines, et d'un futur pôle d'interconnexion du Sud Est parisien. L'objectif de densification et de

Il ne saurait être question que la réalisation de ce grand projet de transport mette en cause la remise à niveau prévue dans le plan de mobilisation des transports. Le financement ne pourra pas non plus être assuré par une contribution supplémentaire des usagers et une mise à contribution des communes et communautés de communes dans un contexte où l'Etat réduit leurs capacités financières. L'Etat devra donc clarifier ses engagements financiers vis-à-vis d'une part du Plan de mobilisation pour les transports et d'autre part du futur métro en rocade. Les collectivités devront pouvoir être en mesure d'accompagner le développement de l'habitat par des équipements sociaux et culturels induits. La participation des entreprises au financement est donc une piste à approfondir.

Le Conseil Municipal s'affirme attaché à la réalisation dans la partie dense de l'agglomération parisienne d'un système de transport cohérent et rapide, assurant l'interconnexion avec tous les grands moyens de transports radiaux, desservant les principaux pôles d'emplois et d'habitat, apportant ainsi une amélioration des conditions de déplacement des habitants.

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la
préfecture de Créteil le**

Et de son affichage le

Pour extrait conforme au registre des délibérations

LE MAIRE,
ALAIN AUDOUBERT

